



## \* Pro- SERMON QUATORZIÈME. \*

noncé à  
Charé-  
18. le 14.  
Fevrier  
1656.

## I. TIMOTHÉ. Chap. II. Vers. 7.

*A quoy j'ay été établi herant & Apôtre  
(Je dis verité en Christ ; Iane mens point).  
Docteur des Gentils, en fay & verité.*



HERS FRERES ; La bonté de Dieu paroist sans doute admirable en ce qu'il a garni la terre, où il nous a logés d'une si grande abondance & diversité de choses, ou agreables a nos sens, ou nécessaires & utiles a nôtre vie, qu'il ne nous y manque aucun des biens, dont nôtre nature a besoin pour vivre avec contentement. Mais je ne say si la connoissance qu'il a daigné nous donner de ses propres presens n'est pas une faveur encore plus grande, que celle qu'il nous a faite en les creant, disposant, & établissant dans l'ordre & dans l'état, où ils sont. Car quelque magnifiques & ravissantes, & quelque bonnes & salutaires,

vaires, que soyent les richesses de sa liberalité en elles mêmes, après tout elles ne nous eussent de rien servi, si elles nous fussent demeurées inconnues. C'est pourquoy ce tres-bon & tres-sage Seigneur après avoir mis en estre toutes les creatures, dont il a orné & enrichi, & meublé, s'il faut ainsi dire, nôtre monde, alluma le haut dans les cieux le quatriesme jour de la creation, le Soleil & les autres astres pour nous faire voir les merveilles de ses ouvrages; Ces admirables flambeaux épanchant leur belle lumière ici bas, & en éclairant tous les climats de l'univers chacun à son tour, ont découvert à tous les hommes la beauté de ce grand theatre des œuvres de Dieu. Ils luy ont montré la disposition, l'ordre de ses parties, la forme & la figure, les couleurs & les qualités des choses, qui le remplissent, les usages qu'elles peuvent avoir, soit pour les necessités, soit pour les délices & pour l'ornement de sa vie. Adressés par cette clarté, ils y ont treuvé ce que la bonté du Seigneur y avoit créé pour eux; des aliments pour les nourrir, des étoffes différentes pour

Chap.  
II.

les loger & pour les vêtir, une infinité d'objects soit pour recreer leurs sens, soit pour exercer leurs esprits, & enfin tout ce qu'il leur faut pour les rendre heureux sur la terre, s'ils étoient aussi capables de le posséder & d'en jouir, que Dieu a été bon & liberal pour nous le donner & conserver, quelque indignes que nous en soyons. Cet ordre qu'il a gardé en la nature, celui aussi en la grace. Car il a premierement établi en son Fils Iesus Christ toutes les causes de notre salut; Il y a mis l'expiation de nos pechés, la paix de nôtre conscience, la liberté de nos ames, la mortification de nos passions, & de nos vices, la vraye sanctification de l'esprit, la resurrection de nos corps & l'immortalité celeste & glorieuse de nos personnes toutes entieres. Ce grand chef d'œuvre de sa bonté & de sa sagesse s'accomplit parfaitement en la croix & en la resurrection du Seigneur; si bien que Iesus Christ mort & resuscité pour nous est nôtre unique trésor, en qui habite corporellement toute la plénitude de la Deité, & toute la vie, la gloire & la félicité des hommes. Mais  
Dieu

Col. 2.

Dieu ne s'est pas contenté de produire Chap. 11.  
& de former ainsi en son Fils tous les biens spirituels nécessaires a nôtre souverain bonheur. S'il n'eust fait autre chose; ce trésor fust demeuré caché, & inconnu, sans que nul des hommes en eust peu jouir. Comme donc en la nature il nous a donné le soleil, qui nous en découvre les richesses; ainsi en la grace après l'œuvre de son Christ, il donna ses Apôtres, qui en ont découverte les merveilles au genre humain. Ces hommes divins, comme douze flambeaux celestes, visiterent toute la terre avec une rapidité semblable a celle des astres; Ils illuminerent toutes les nations, & firent voir au genre humain les beautés & les richesses du Christ, que Dieu nous a donné. Ils luy montrèrent dans ce nouveau monde de la grace & de l'éternité, les sources de vie, & les fleuves de delices qui l'arrosent tout entier; les fruits de justice & de gloire, qui le couronnent en toute saison; tout ce que l'esprit peut comprendre, & tout ce que l'ame peut désirer pour son bonheur. Et comme les cieux par la montre, qu'ils nous présentent

Chap.  
II.

tent des œuvres de Dieu, nous appellent a en user avec reconnoissance; ainsi les Apôtres déployant les choses magnifiques du Seigneur Iesus devant les yeux des hommes, les convoient, & sollicitoiēt a en jouir a salut; mais avec une voix bien plus distincte, & plus pressante, que n'est pas celle des Cieux. Enfin comme de toutes les creatures corporelles, que Dieu employe en la nature pour le bien de l'homme, il n'y en a point dont le ministère soit plus noble, que celui du Soleil, & des autres astres; ainsi en la grace il n'y a point d'employ plus relevé ou plus glorieux, que celui des Apôtres. S. Paul a suivi en ce lieu l'ordre de cette dispensation de Dieu. Car nous ayant dit dans les versets precedents que *Iesus Christ est l'unique Mediateur entre Dieu & les hommes, qui s'est donné soy-même en rançon, pour tous, pour témoignage en son propre temps*; paroles qui comprennent toute l'œuvre de nôtre salut; maintenant il ajoute l'autre partie de la bonté de Dieu envers nous; c'est qu'afin que son Christ, le divin present de son amour, nous peust estre utile & salutaire, il nous

nous a donné ses Apôtres pour nous ré-  
 veler ses richesses, & nous découvrir  
 les trésors de vie & de salut qui sont en  
 luy. *A quoy (dit-il) j'ay été établi herant  
 & Apôtre ( Je dis vérité en Christ, je ne  
 mens point) Docteur des Gentils en foy, &  
 vérité.* Il est vray qu'il ne parle que de  
 foy-même; en disant qu'il a été établi, &  
 non en general que les Apôtres ont  
 été envoyés. Mais il est clair que la rai-  
 son de luy & des autres est même;  
 comme il le montre ailleurs claire-  
 ment, lors qu'il met par ordre les  
 dons que nous avons reçus de la mu-  
 nificence de I. Christ, il dit qu'il a mis  
 en l'Église *premierement les Apôtres.* Ce  
 qu'il ne parle ici que de luy-même vient  
 d'une considération particulière. Car  
 voulant montrer que l'amour de Dieu  
 s'étend sur tous les hommes en gene-  
 ral non sur les Juifs seulement, mais  
 aussi sur toutes les nations des Payens;  
 parce que leur vocation luy avoit été  
 particulièrement, & expressément  
 commise; De là vient qu'il ne fait men-  
 tion, que de foy-même; comme de ce-  
 luy, qui d'entre tous les Apôtres étoit  
 seul nommé *le Docteur des Gentils*; qui  
 est

1. Cor.  
12. 28.  
Eph. 4.

11.

est aussi l'une des qualités qu'il prend ici nommément. Puis donc que Iesus est le Mediateur entre Dieu & les hommes; puis qu'il s'est donné soy-même en rançon pour tous; puis qu'il a même nommément envoyè l'un de ses Apôtres vers les Gentils, les plus perdus de tous les hommes, pour les appeller a sa communion & a son salut, dequoy je puis rendre bon témoignage dit l'Apôtre, puis que c'est a moy qu'il a donné cette charge; il est desormais evident, que Dieu veut que tous hommes soyent sauvés, & qu'ils parviennent a la connoissance de la verité; d'où il s'ensuit necessairement qu'il ne faut faire nul scrupule de luy presenter nos prieres pour eux tous, sans en exclurre pas un; qui est, s'il vous en souvient, le commencement du discours de S. Paul, & le dessein de tout ce qu'il a dit jusques ici dans ce chapitre. Vous voyés bien que ce qu'il dit ici d'entrée, *A quoy i'ay été établi* dépend des paroles precedentes, qui portent que *Iesus Christ s'est donné soy-même en rançon pour tous pour témoignage en son propre temps a quoy j'ay été établi.* Cela se rapporte

rapporte évidemment a ce témoignage que la mort de Iesus Christ a rendu de la bonté & de l'amour de Dieu envers les hommes. Comme si l'Apôtre disoit; Et c'est pour publier ce grand & admirable témoignage de la bonté de Dieu & du salut des hommes; que nous avûs été envoyés moy & mes confreres en l'Apostolat, & moy entre tous les autres nommément, qui ay été établi heraut & Apôtre & Docteur des Gentils. Tel est le rapport & le dessein, & telle la liaison de cette proposition de S. Paul avecquè les paroles précédentes. Voyons en maintenant le sens Pour le bien comprendre, nous considererons, s'il plaist au Seigneur, ces trois points, qui s'y peuvent remarquer; Premièrement l'établissement de Saint Paul; l'ay (dit-il) été établi; & puis en deuxiesme lieu la charge, en laquelle il a été établi; qu'il nous décrit avecque trois titres; ou eloges qu'il se donne, à sçavoir celuy de *heraut*, celuy d'*Apôtre*, & enfin celuy de *Docteur des Gentils en foy & verité*. En troisieme & dernier lieu nous traiterons de la protestation qu'il insere au milieu de ce discours,

cours, pour en confirmer la vérité en ces mots. *Je dis vérité en Christ; Je ne mens point.* Pour le premier de ces trois points, l'établissement de S. Paul comprend deux choses; son envoy, & les dons qu'il receut pour exercer sa charge. Son envoy & celui des autres Apôtres fut tout a fait divin & miraculeux; & relevé bien haut au dessus de toutes les vocations, dont le Seigneur ait jamais honoré ses autres serviteurs sous l'ancienne & sous la nouvelle alliance. Car pour les ministres ordinaires, bien que leur envoy, quand il est legitime, puisse & doit estre rapporté a Dieu, auteur de toute bonne donation, qui leur inspire les instincts & les desirs innocens de le servir, la voix & la main des hommes, qui y intervient, les appellant & les consacrant a l'œuvre de l'Evangile, ombre aucunement l'action divine; si bien que l'œuvre entière est en partie du Seigneur pour ce qu'il y a d'interieur, & en partie des hommes pour ce qui s'y voit d'exterieur. S. Paul separe expressément sa mission d'avec celle-là, quand il dit au commencement de l'epître aux Galates;

Galates;

lates, qu'il est Apôtre non point par les Chap. I L.  
 hommes, ni par homme; mais par Iesus Gal. 1.  
 Christ & par Dieu le Pere, qui la ressuscité 1.  
 des morts. Là il exclut nettement de son  
 envoy toute l'interventiõ du ministere  
 des hommes, soit de plusieurs assem-  
 blés en un corps, soit d'un seul, mais  
 agissant par l'autorité divine. Il rap-  
 porte son Apostolat tout entier a Dieu  
 seul & a son Fils unique Iesus Christ  
 nôtre Sauveur. J'avouë que les Patriar-  
 ches & les Prophetes furent envoyés de  
 Dieu immédiatement sans l'entremise  
 d'aucun homme, qui les appellast par  
 son ordre; & Moïse pareillement bien  
 que d'une maniere beaucoup plus nô-  
 ble encore, & qui n'a jamais eu lieu  
 dans la vocation d'aucun des ministres  
 du vieux testament. Mais après tout il  
 faut reconnoître que la mission de S.  
 Paul & des autres Apôtres a été beau-  
 coup plus admirable & plus glorieuse  
 que celle de tous les Prophetes & de  
 Moïse même. Dieu envoyoit ses Pro-  
 phetes par des voix, que sa majesté leur  
 faisoit entendre en des visions, ou en  
 des songes venus du ciel ou en des ra-  
 villemens d'esprit, semblables a ce que  
 nous

Chap.  
II.

nous appellons des *extases* ou enthousiasmes, C'étoient des ombres, & des voiles, a travers lesquels ils ne voyoyét pas le Seigneur même a parler proprement; mais seulement quelque magnifique & étonnant symbole de sa gloire; Ce n'étoit pas sa voix non plus, qu'ils oyoyent; Ce n'en étoit si je l'ose ainsi dire, que l'écho, & le contre-son. Il parloit a eux, mais comme du milieu d'une nuë sombre, ou d'un tourbillon épais. D'où vient qu'apres ces communications avec Dieu ils demeurôient le plus souvent effrayés. Il est vray que sa premiere apparition a Moïse dans un buisson ardent quand il l'envoya en Egypte, fut beaucoup plus claire & plus calme. Mais elle luy donna pourtant de la terreur; & ce que dit l'Écriture que Dieu parloit a luy face a face, comme fait un homme avec son intime amy, signifie bien qu'il eut ce privilege de recevoir de sa bonté des communications beaucoup plus familières, plus claires, & plus distinctes, avecque moins de trouble & de frayeur, que les autres prophètes; mais non qu'a proprement parler il ait jamais veu la vraie face de Dieu;

Exod.  
33.11.  
20.23.

Dieu;

Dieu ; comme il paroît de ce qu'ayant Chap: 11.  
demandé au Seigneur, qu'il luy fist voir  
sa gloire, *Tu ne pourras voir ma face*, luy  
dit le Seigneur ; & il ne luy permit de  
voir sa gloire que par derrière seule-  
ment. Enfin dans tout ce que Moïse vit  
de plus grand & de plus magnifique, il  
y avoit toujours des ombres ; & des  
nuages ; & ce qui frappoit ses sens, n'é-  
toient que des peintures & des images ;  
qui quelque glorieuses & ravissantes  
qu'elles fussent n'étoient pourtant pas  
Dieu même. Mais les Apôtres comme  
vous savés furent envoyés par I. Christ  
notre Seigneur ; *Dieu manifesté en chair*.  
Cet homme qu'ils voyoient estoit Dieu  
vrayement & proprement, & sa voix  
étoit la propre voix de Dieu d'où vient  
qu'il dit luy-même, que qui *l'a veu a veu*  
*le Pere* ; Il les envoya luy-même imme-  
diatement ; leur parlant bouche a bou-  
che & leur faisant entendre sa volonté ;  
non par le message, ou par l'ouvrage  
d'un Ange, mais par l'organe de sa lan-  
gue propre ; avec des paroles claires &  
expresses, sans énigmes ; sans images,  
sans ancien enveloppe de visions ou de  
songes ; sans voile, sans ombre & sans.

h h

nuage

Chap.  
11.

2. Cor.  
3.7.8 9.  
10.11.

1. Cor.  
9.1.

nuage. C'est pourquoy l'Apôtre a bien raison de conclurre comme il fait ailleurs, que si le ministere de la loy, c'est a dire celuy de Moïse a été glorieux, le ministere de l'Esprit & de la justice, c'est a dire celuy des Apôtres le surpasse de beaucoup en gloire. Et cette forme d'envoy est tellement essentielle a l'Apostolat que nul ne peut estre Apôtre sans en avoir receu la commission du Seigneur immediatement, & sans l'avoir veu vivant après sa mort pour pouvoir rendre un témoignage authentique de sa resurrection des morts. D'où vient que S. Paul entre les preuves qu'il allegue pour justifier la verité de son Apostolat, fait expresse mention de celle ci, *N'ay-je pas veu (dit-il) nôtre Seigneur Iesus Christ.* Mais il y eût encore ceci de particulier en la vocation de S. Paul, qu'il fut envoyé de I. Christ depuis son ascension au ciel, dans l'état de sa souveraine gloire; au lieu qu'il envoya les autres Apôtres étant encore sur la terre, avant que de s'estre assis dans le sanctuaire celeste a la dextre de son Pere; comme S. Luc nous raconte l'un & l'autre dans l'Evangile & dans les

Les Actes. L'autre partie de l'établissement de S. Paul & des autres Apôtres Chap. II. consiste dans les dons & graces, dont le Seigneur les enrichit pour l'exercice de leur charge divine. Quand les Roys & les Princes de la terre établissent quelcun de leurs sujets en une charge, ils ne luy en donnent que le nom, avec que le droit de l'exercer legitimement. Quelque puissants qu'ils soient d'ailleurs, ils ne sauroient pourtant luy donner les parties & les vertus spirituelles necessaires pour s'en bien acquitter; d'où il arrive souvent que choisissant les hommes selon leur affection plutôt que par jugement, ils distribuent a des personnes incapables les plus importants emplois de leur état. Il n'en est pas ainsi du Seigneur. Il n'appelle aucun a pas une charge, qu'il ne l'en rende capable; Il ne donne jamais le nom qu'il ne donne aussi la chose; & quand il envoie un homme il le revest par même mouvement de toutes les forces requises pour aller où il l'envoie, & pour executer ce qu'il luy commet. C'est ce qui se void clairement en l'envoy des Apôtres, & particulièrement en celuy de S. Paul.

h h > Car

Chap.  
II.

Car il ne leur eut pas plûtoſt donné leur commiſſion, qu'ils devinrent des ſujets propres a s'en bien acquitter. Il toucha leurs cœurs; il changea leurs ames; il les revêtit des plus hautes & plus admirables qualités qui euſſent jamais été veuës en l'Egliſe. Premièrement il les remplit de ſon Eſprit en une meſure tout a fait inouïe, & ce diuin Conſolateur venant habiter en eux leur enſeigna en perfection tous les myſteres du royaume des cieux, inconnus a toutes les generations precedentes; ſe communiquant a eux non par intervalles & de temps en temps, eomme aux anciens Prophetes, mais continuellement; les enſeignant ſans les effrayer, les éclairant ſans les troubler & gouvernant tellement leurs entendemens, qu'il n'étoit pas poſſible qu'ils tombaſſent en aucune erreur ſur les choſes de la foy. Il les ſanctifia auſſi en un haut degré, purifiant leurs affections, & les ornant de toute ſorte de vertus Chrétiennes, de charité, de patience, de debonnaireté, d'honneſteté & de chaſteté, & des autres graces ſpirituelles. Il leur releva le courage leur inspirant de  
grands

grands & heroïques mouvemens, une hardiesse intrepide a entreprendre, une constance invincible dans les perils & dans la mort même, & un zele enflammé, méprisant toutes les choses de la terre, & ne s'attachant qu'a celles du ciel. De plus le Seigneur leur départit le don des miracles, mais d'une façon que nul ne l'a jamais eu au monde. Moïse & les Prophetes en avoient fait, & plusieurs fideles, même du simple peuple en firent au commencement du Christianisme; mais par un extraordinaire mouvement de l'esprit qui les touchoit soudainement en ces occasions là, ou qui en accordoit la grace a leurs prieres. Les Apôtres possedoient tellement ce don, que toutes les fois qu'ils le jugeoient a propos pour la gloire de leur Maître, ils faisoient sans difficulté des miracles, des signes, & des prodiges; comme vous le poués remarquer dans l'histoire de leurs Actes. Enfin ils receurent encore de Jesus Christ une grace qui surpassoit la gloire de tous les autres miracles, & que nul autre qu'eux n'a jamais eue. C'est que par l'imposition de leurs mains ils donnoient aux

h h 3 fideles

Chap.  
II.

48.8.

fideles les graces extraordinaires du S. Esprit, la prophetie, le don des langues, & autres semblables, dont S. Paul fait le denombrement dans le douziesme chapitre de sa premiere epître aux Corinthiens. Philippe pût bien administrer le baptesme, & recevoir en la communion de l'Eglise ceux des Samaritains qui creurent ; Mais il fallut avoir Pierre & Jean pour leur donner ces graces miraculeuses de l'esprit. Il n'y avoit que la main des Apôtres qui fust capable de ce grand effet. C'est donc ainsi que S. Paul fut *establi* ayant premierement été envoyè par le Seigneur qui luy parla des cieus immediatement, & luy bailla sa commission de sa propre bouche ; & puis ayant receu de sa main toute puissante toutes ces graces spirituelles, que nous avons touchées, comme il parut dans le reste de sa vie, qu'il employa toute entiere après cela en l'execution du commandement celeste, ainsi que nous l'apprenons tant du livre des Actes, que de divers lieux de ses epîtres mêmes. Cét établissement fut merueilleux & plein en toutes ses parties d'une magnificèce & d'une gloire

gloire divine ; Mais il n'en falloit pas Chap. 11.  
 moins pour la charge , où il se rappor-  
 toit. S. Paul l'exprime dans les paroles  
 suivantes; disant qu'il a été établi *heraut,*  
*& Apôtre & docteur des Gentils. en foy &*  
*en verité.* Et c'est ce que nous avons  
 maintenant à considerer en deuxiesme  
 lieu. Pour nous décrire sa charge il dit  
 premierement qu'il est le *heraut* établi  
 pour le témoignage de Iesus Christ.  
 Vous savés, que c'est que l'on appelle  
 des *herauts*; Leur office est de denoncer  
 la volonté des Princes leurs Maistres à  
 ceux , à qui ils sont envoyés. Le mot  
 Grec \* a une plus grande étendue , que  
 n'a pas celui de *heraut* dans nôtre lan- \* véuë  
 gue. Car il signifie generalement tous  
 ceux, qui annoncent , & declarent la  
 volonté du Magistrat , soit souverain,  
 soit autre , & cela de sa part & par son  
 ordre , comprenant aussi les crieurs pu-  
 blics & jurés de chaque ville , qui font  
 savoir au peuple ce qu'il luy importe  
 de ne pas ignorer. S. Paul s'applique  
 donc ce nom pour dire qu'il est le mi-  
 nistre de Iesus Christ envoyé pour pu-  
 blier aux hommes l'heureuse nouvelle  
 de sa mort & du salut qu'il nous a  
 h h 4 acquis;

Chap.  
II.

acquis; & tout le témoignage qu'il a rendu en mourant de la bonté & miséricorde de Dieu envers les pecheurs, & de la vérité de tous les autres mystères de son Evangile. Mais parce que ce nom appartient généralement à tous les ministres de la parole, n'y en ayant pas un qui ne soit predicateur de la vérité de Iesus Christ, & qui par conséquent ne puisse estre nommé son *heraut*; S. Paul pour signifier précisément sa charge en ajoute le *vray* & propre nom, disant en deuxiesme lieu qu'il a été établi non *heraut* simplement, mais aussi *Apôtre* pour le témoignage de Christ. C'est là proprement sa charge; yrayement digne de tous les grands preparatifs de son glorieux établissement. Car l'office d'un Apôtre n'est pas seulement de publier l'Evangile; mais d'en commencer & d'en dedier la predication; non d'en prescher simplement la vérité, mais de la certifier & d'en rendre un témoignage legitime, & irrecusable; d'annoncer une vérité, que l'on a puisée dans sa source; que l'on a veüe, de ses propres yeux, & que l'on a touchée de ses propres mains comme dit

S. Iean;

I. Iean

I. I.

S. Jean ; de dire des merveilles , que Chap.  
11.  
vous aurez non ouïes & apprises d'un  
autre , mais contemplées vous-mêmes,  
en un mot de prescher un Christ , que  
vous avés veu & mourant sur la croix  
& vivant après son sepulcre. Encore  
n'est ce pas tout. Car les fideles, qui se  
treuvant alors en chair, eurent le bon-  
heur de voir mourir le Sauveur du  
monde, & d'être spectateurs de sa nou-  
velle vie après sa resurrection, pouvoïent  
ainsi publier l'Évangile & rendre té-  
moignage de la verité des choses, qu'ils  
avoient veuës. L'office de l'Apôtre  
alloit bien plus loin. Car il l'obligeoit a  
planter l'Évangile par tout. Il luy don-  
noit le pouvoir d'établir l'empire de  
Iesus Christ dans le monde, de luy dres-  
ser une Eglise nouvelle, qui servist Dieu  
desormais en son nom en esprit & en  
verité, & de faire tout ce qui étoit ne-  
cessaire pour un si grand dessein ; de  
détruire les forteresses , & toute hau-  
tesse qui s'éleve contre la connoissance  
de Dieu , & de réduire a neant tout ce  
qui s'opposoit au regne de Iesus. Pour  
cet effet il falloit premierement abolir  
la loy Mosaique , & casser ses services  
&

Chap.  
II.

& ses ceremonies, bien qu'établies au-  
tresfois par l'ordonnance de Dieu, &  
consacrées par une antiquité de deux  
mille ans; Il falloit publier une loy nou-  
velle inouïe & inconnuë au monde, la  
loy de la foy & de l'Evangile, & per-  
suader une chose toute celeste & divi-  
ne a des hommes, qui n'ayment & ne  
veulent aymer que la chair & la terre.  
Il falloit executer ce grand & admira-  
ble dessein, non dans un coin du mon-  
de, non dans une province, dans un dio-  
cese, ou dans un pais, mais par toute la  
terre, en tous les climats du monde ha-  
bitable; *Allez* (dit Iesus a ses Apôtres)

Matth.

28. 19

Marc

16. 15.

*enseignés toutes les nations. Preschéz mon  
Evangile a toute creature.* Et il falloit  
faire toutes ces choses si grandes & si  
terribles, non avec des armées, ou avec  
des legions d'hommes ou d'Ange, non  
avecque le fer & le feu, non avecque  
les éclairs & les tonnerres d'une clo-  
quence mondaine, ou avecque les sub-  
tilités & les charmes des raisonnemés  
de la philosophie; mais avec une parole  
simple, nuë & infirme, sans pompe, sans  
éclat, sans autorité, sans credit, sans re-  
putation, sans richesses, sans science,  
sans

fans aucun avantage charnel. Cette Chap. 11. charge étant destinée a de si grands effets, & se devant administrer de la sorte ; vous voyés bien qu'il a fallu que l'établissement en fust tel que nous l'avons représenté, où le Seigneur Jesus suppléait a la foiblesse humaine des instrumens, qu'il y employoit, & par l'impression & l'autorité de sa voix, & par l'abondance de ses grâces spirituelles afin que par l'efficace de leur ministère chacun reconnoist aisément que toute sa force étoit de Dieu, & qu'encore qu'ils ne fussent que des vaisseaux de terre, ce qu'ils portoient étoit neantmoins un tresor vraiment celeste. Mais S. Paul après avoir dit qu'il a été *établi herant & Apôtre pour le témoignage de Christ, ajoûte encore, & Docteur des Gentils en foy & verité.* Il tient le même langage en sa deuxiesme épître a Timothée, où après avoir parlé de l'Évangile & de ses mysteres, *A quoy (dit-il) je suis* 2. Tim. 1. 11. *établi herant, & Apôtre & Docteur des Gentils.* Vous voyés que ce sont les mêmes paroles ; excepté seulement qu'il ajoûte ici en foy, & verité ; ce qu'il n'exprime pas en ce lieu-là. Je ne m'arrêteray

Chap.  
II.

m'arrêteray pas a vous expliquer qui sont ceux qu'il appelle Gentils ; n'y ayant personne en l'Eglise, qui ne sache, que l'Ecriture appelle ainsi ceux que nous nommons *Payens* ; c'est a dire les peuples qui ne connoissent pas le vray Dieu. Et parce que Dieu n'étoit connu, & servi sous l'ancienne alliance, que par la seule nation des Juifs ; de là vient que l'Ecriture comprend sous ce nom des *Gentils* tous les autres peuples de la terre, exceptè les *Juifs* seuls ; parce que tout le reste des hommes étoit plongè dans l'idolatrie & dans les tenebres de l'ignorance & de l'erreur. Et ces deux mots de *Juif*, & de *Gentil* se trouvent souvent opposés l'un a l'autre en ce sens ; le premier signifiant un homme ou de la race d'Israël, ou de l'alliance de Dieu ; & l'autre au contraire un homme, ou qui n'est pas du peuple des Juifs, ou qui est idolatre & étranger de l'alliance de Dieu. C'est donc de ces nations, c'est a dire de toutes celles du monde a une pres, que S. Paul fut établi *Docteur en foy* ( dit il ) & *en verité*, c'est a dire pour les instruire en la foy de Dieu & de son Fils, & en la connoissance

sance de son Évangile ; dont la doctrine est proprement ce qu'il entend ici, & ailleurs par le mot de vérité. Quelques uns le rapportent à S. Paul pour dire qu'il a été envoyé pour enseigner les Gentils *en foy*, c'est à dire fidelement & sincèrement, & *en vérité*, c'est à dire véritablement avecque toute loyauté & droiture sans leur rien cacher de la vérité salutaire, & sans mectre rien de faux en ses enseignemens. Mais quoy qu'il en soit toujours est-il constat, qu'il entend, que Dieu l'a établi Docteur des Gentils pour appeler à sa connoissance & à son service en son fils tous ces peuples du monde, qui jusques là étoient demeurés dans l'erreur. Ici vous me demandés peut estre comment cela peut subsister avec son Apostolat, & avec celui de ses douze autres confreres? Car pour luy, s'il étoit véritablement Apôtre, il n'étoit pas moins Docteur des Juifs que des Gentils. Et pour les douze, s'ils étoient Apôtres l'instruction des Gentils leur appartenoit aussi bien que celle des Juifs; puis que la charge d'un Apôtre embrasse tous les hommes de l'univers, sans  
avoir

Chap.  
II.

avoir autres bornes que celles du monde; selon l'ordre que le Seigneur donna a ceux qu'il honora de cette charge, & que nous avons rapporté n'agueres. *Enseignés toutes les nations.* Chers Freres, la parole de S. Paul ne choque point cette verité, clairement établie dans l'Evangile, & confirmée par la pratique même des Saints Apôtres, qui ne se sônt pas tellement attachés, ni Paul aux Gentils, ni Pierre aux Juifs, qu'ils n'ayêt souvent usé selon les occasions de leur droit tout entier, le premier travaillant quelquefois pour l'instruction des Juifs, & le second pour celle des Gentils. Je dis donc que selon le droit legitime de leur charge il n'y avoit pas un des Apôtres, qui ne peüst enseigner tous les hommes du monde de quelque nation qu'ils fussêt, & qui ne puisse a cét égard estre nommé *Docteur de l'univers*, des Juifs & des Gentils en commun & indifferemment. Mais autre est le droit, & autre l'execution d'une charge. Pour exercer une charge d'un si haut dessein & d'une si vaste étendue, le Seigneur Jesus, qui est un Dieu d'ordre & non de confusion, voulut qu'ils la partageassent  
comme

comme en certaines portions & provinces, & que par une dispensation de Chap. 11.

prudence ils travaillassent chacun en la sienne, avec un même zele, un même esprit & une même charité, bien qu'en de lieux differens. L'instruction des Gentils fut donnée a S. Paul dans cet amiable & fraternel partage, premièrement par la volonté de Iesus, qui luy dit expressément des cieux, *Je t'envoie*

*maintenāt vers les Gentils pour ouvrir leurs yeux, afin qu'ils soyent convertis des tenebres a la lumiere, & de la puissance de Satan a Dieu, & puis par l'accord & le consentement des autres Apôtres qui ayant*

*veu que la predication de l'Evangile du prepuce luy étoit commise comme celle de la circoncision a Pierre, luy baillerent la main d'association pour aller vers les Gentils, ainsi quil le raconte luy même ailleurs.*

C'est donc en ce sens & a cet égard seulement, qu'il faut entendre ce qu'il dit ici, qu'il a été établi *Docteur des Gentils en foy & verité*. Mais l'Apôtre ne declare pas seulement sa qualité, en disant qu'il a été établi *heraut & Apôtre & Docteur des Gentils*. Afin d'en ôter toute doute, il proteste saintement, qu'il n'a

rie .n

Chap.  
11.

rien dit en cela qui ne soit vray , & que c'est non la vanité, ni aucune autre passion humaine , mais la pure verité des choses , qui l'en a fait parler ainſi ; *Je dis verité en Christ* ( dit-il ) *Je ne mens point.* Il en uſe ailleurs en la même ſorte, & en mêmes termes , lors qu'ayant a ſ'ouvrir aux Romains d'une choſe tres-importante , mais qui pouvoit ſembler étrange , & difficile a croire , de l'extreme regret qu'il avoit de la rejection des Juifs, il met cette preface au devânt

Rom. 9.  
1.  
de ſon diſcours, *Je dis verité en Christ, je ne mens point.* Premierement il prend le Seigneur Jeſus a témoin de ſon dire; interpoſant ici ſon ſaint nom, tout ainſi que l'on employe celui de Dieu dans les ſermens; D'où nous avons a apprendre en paſſant combien eſt vain d'une part le ſcrupule de ceux qui ſ'imaginent que c'eſt profaner le nom de Dieu de l'interpoſer dans nos ſermens pour quelque occaſion que ce ſoit ; & de l'autre combien eſt contraire a l'Apôtre l'heréſie de ceux qui ne veulent pas reconnoitre la divinité de I. Christ. Car ſi S. Paul ne l'eût creuë , il ſe fuſt bien gardé de jurer par ſon nom, ni de l'invoquer

invoquer pour témoin de la sincérité Chap. 11.  
 & vérité de son ame; comme il fait ici,  
 & ailleurs, n'ignorant pas que c'est une  
 partie essentielle de la gloire qui est  
 due au seul vray Dieu. Encore ne luy  
 suffit-il pas d'avoir protesté qu'il dit ve-  
 rité en Christ; Il ajoute pour confirmer  
 de plus en plus ce qu'il a dit; *Je ne mens*  
*point.* Car c'est le stile de l'Écriture pour  
 asseurer une chose de se servir de ces  
 deux formes de langage; l'une qui la  
 pose, & l'autre qui exclut & rejette son  
 contraire; comme quand vous treuvez  
 dans la Genese, *Nous vivrons & ne* Gen. 43.  
*mourrons pas,* & ailleurs ou il est parlé 8.  
 des ingratitude d'Israël; *c'est un peuple* Deut. 32.6.  
*fol; & qui n'est pas sage;* & de S. Jean Bat- Jean 1.  
 tiste dans l'Évangile; *Il avoua & ne nia* 20.  
*point;* & ainsi souvent ailleurs. Vous  
 me dirés possible, qu'il semble que l'A-  
 pôtre n'avoit pas grand sujet d'user  
 d'une protestation si grave, & si fain-  
 te dans une vérité aussi évidente qu'é-  
 toit celle de sa vocation; sur-tout en  
 traitant avec Timothée, qui en étoit  
 assez persuadé. A cela je répons que s'il  
 n'oit été question que de Timothée,  
 peut estre s'en fust-il passé; bien qu'en

la jeunesse où il étoit alors, n'y ayant pas plus de cinq ou six ans qu'il s'étoit attaché à l'Apôtre, & veu les scandales & les seductions des faux docteurs, il n'étoit pas hors de propos, que sa conscience fust bien certifiée de la verité d'un fait si important, & qu'outre la creance qu'il en avoit déjà il en receût une ferme & entiere persuasion par ce jurement de S. Paul, dont connoissant la probité & la pieté il ne pouvoit douter d'une parole, qu'il luy assure si serieusement & si religieusement. Mais j'ajoute que cette épître, bien qu'adressée à luy en particulier, étant neantmoins écrite pour tous les Efesiens, comme il paroît évidemment à qui conque la lira attentivement; c'est avec beaucoup de raison, que l'Apôtre a eu soin d'établir le plus fortement, qu'il luy étoit possible, cet article de sa vocation tant à l'Apostolat en general, que particulièrement à l'office de Docteur des Gentils. Car les faux docteurs, zelateurs du Judaïsme attaquoient son autorité, & faisoient tous leurs efforts pour la ruiner dans les esprits des Chrétiens & à Ephese & ailleurs

leurs; luy reprochant, qu'il étoit nouveau venu, & le dernier des Apôtres. Chap. I 1:

C'est proprement a leurs calomnies qu'il oppose ici le témoignage de sa conscience, & le nom de Christ; & la connoissance qu'il avoit tant de son cœur, que de la verité de la chose qu'il affirmoit. Mais il est vray que les grands & admirables exploits de ce saint homme, constamment continués, jusques a sa glorieuse mort, mirent depuis son innocence & la verité de sa vocation celeste si haut au dessus des soupçons des foibles & des calomnies des méchans, que nous n'avons plus besoin d'insister a la justifier. Sa parole, & sa protestation sainte nous doivent suffire. En effet si Jesus ne luy eût pas parlé des cieux; pourquoy fût-il passé dans son parti? Pourquoy eût-il quitté les persecuteurs, où il vivoit a son aise, dans l'estime de sa nation, pour s'attacher aux persecutés, où il souffroit mille maux? où il étoit l'opprobre & l'horreur de sa patrie? où il ne gagne que des coups? où l'infamie & la misere, les prisons & les coups de fouët & de pierre font tout le salaire de sa constance?

Chap.  
II.

Pourquoy s'opiniatroit-t-il dans un dessein si cruel & si contraire a tous les sentimens de la chair? Mais je demande encore ; si Iesus Christ ne l'avoit point éclairè d'une lumiere celeste, comment seroit-il soudainemèt devenu si savant dans ses mylteres, comme il paroît encore aujourduy par ces quatorze divines epîtres, qu'il a laissées a l'Eglise. Et derechef si ce même Christ qui l'avoit appellè, ne luy eût elevè le courage, & s'il ne l'eût beni & assistè avec une puissance surnaturelle ; comment ce pauvre Juif, faiseur de tabernacles de son métier, eût il entrepris d'enseigner, de convertir & de vaincre les Gentils, c'est a dire tout le monde? & ce qui est bien encore plus étrange, comment ayant eu la hardiesse de l'entreprendre, en fust-il venu a bout comme il fit? ayant subjuguè, & assujeti a l'empire d'un crucifiè, une infinitè d'hommes Grecs & barbares? des villes & des provinces entieres? ayant en peu d'années rempli toute la terre de son Evangile? & tout cela avec une innocence & simplicitè si miraculeuse, que quelque ayant qu'il eût a se faire  
aymer

aymèr tres-ardemment a ses disciples, Chap.  
il ne voulut jamais profiter de toute 11.  
leur amitiè, gagnant sa vie au milieu de  
tous ses grands combats, au travail de  
ses mains, avec ses peaux & ses tentes?  
Que les impies en disent & en pensent  
ce qui leur plaira. Ils ne trouveront ja-  
mais rien de semblable aux aventures  
de ce merveilleux homme, ni dans les  
écoles de leurs philosophes, dont ils  
font tant d'état, ni dans les sectes de  
tous ceux, qui se sont meslés de publier  
des religions dans le monde. Il n'y a  
rien dans toute l'étenduë de la raison,  
ou de la nature humaine, qui fust ca-  
pable de le porter jusques où il est allè,  
ni de le conduire par les routes, qu'il a  
tenuës pour y parvenir. C'est assùré-  
ment un Dieu plus puissant que les  
hommes, & que leur nature, qui l'a for-  
mè, & qui l'ayant établi son heraut, &  
son Apôtre, & Docteur des Gentils a  
beni & accompagné son propre ouvra-  
ge de sa main, & qui par sa vertu divi-  
ne a fait triomfer sa foiblesse des violen-  
ces, & des furies, des artifices & des  
complots des hommes & des demons.  
Remercions le Seigneur, Freres bien-

Chap.  
II :

aymés de la grace qu'il nous a faite de nous donner part entre les disciples de ce saint homme; Etans Gentils d'extraction, reconnoissons le pour nôtre Docteur, qui nous ayant été donné par Iesus Christ nous a enseignés en foy & en verité; nous découvrant tous les mystères de la sapience; nous annonçant tout son conseil, sans nous rien cacher de ce qui nous est salutaire. Lisons avec la passion, l'attention l'assiduité, & la reverence, qu'ils meritent, ses divins écrits, que la providence nous a conservés. Regardons les comme les epîtres de nôtre cher Docteur en I. Christ. Recevons religieusement dans nôtre foy tout ce qui se treuve dans ses enseignemens. Bannissons en tout ce qui les choque; Examinons y comme une regle certaine & infaillible, tout ce que l'on met en avant sur la religion. Vous n'y verrez nulle part ni la monarchie du Pape, ni la sacrificature, ou les autels de ses prestres, ni l'adoration de son hostie, ni son invocation des saints, ni la veneration de ses images ni les abstinences de son careme, ni la religion de ses festes, ni ses indulgences, ni ses chapelets,

chapelets, ni les grains benits ; ni le feu Chap. 11.  
de son purgatoire, ni les vœux de ses  
Moines , ni pas une des traditions pour  
lesquelles il nous a excômuniés. Quelle  
apparence qu'un Docteur aussi bon , &  
aussi sage & fidele comme est S. Paul,  
eût oublié toutes ces choses en toutes  
ses quatorze épîtres, si elles étoient aussi  
nécessaires, comme on le pretend? Mais  
ce n'est pas assés de regler nôtre foy  
par ses enseignemens ; il faut aussi y  
conformer nôtre vie , & estre aussi soi-  
gneux de pratiquer ce qu'il nous a cõ-  
mandè que de croire ce qu'il nous a  
revelè. Car il nous proteste luy-même,  
que nul ne jouira de la veuë de Dieu, 1. Cor. 13.2.  
qu'il nous promet, sans la sanctification,  
qu'il nous recommande ; & que si nous  
n'avons point la charitè , toute nôtre  
foy ne fera rien. Si nous l'en croyons,  
comment vivons nous dans l'impuretè  
& dans l'ordure , incompatible avec-  
que la saintetè dans les animosités, &  
les querelles , contraires a la charitè?  
Cette duretè a pardonner a ceux qui  
nous ont offensés, a assister ceux qui ont  
besoin de nôtre secours, l'ardeur de nos  
haines implacables , la froideur de nos

Chap.

II.

aumones, le dérèglement de nos passions & le desordre de nos mœurs; comment s'accordent-ils avecque le tiltre que nous prenons de disciples de S. Paul? Dieu ne reconnoitra pour disciples de son Apôtre, que ceux qui montreront sa doctrine imprimée & gravée dans toutes les parties de leur vie; dans leurs actions aussi bien que dans leurs paroles. Il n'a oublié pas un de nos devoirs dans ses enseignemens. Il nous les a tous représentés & recommandés en foy & verité, & avec un soin si exact, & une tendresse si touchante, & une affection si ardente, que c'est un prodige que nous ayons peu vivre si long-temps sous la discipline de ce saint homme sans y faire plus de profit. Si nous étions demeurés dans l'école de la nature; ou de la superstition & de l'erreur, leur ignorance nous fourniroit dequoy excuser ou du moins dequoy extenuer nos vices. Mais c'est un crime inexcusable de vieillir dans l'école sainte de ce grand Apôtre, & de ne s'amender point. La bonté du Docteur rend les fautes des disciples indignes de pardon; & la faveur que Dieu nous

nous a faite de nous l'envoyer, & de Chap. II.  
conserver sa voix au milieu de nos as-  
semblées, où elle resonne continuelle-  
ment, nous tournera a malheur, si nous  
ne l'écoutés, & ne luy obeissons mieux  
à l'avenir que nous n'avons fait jusqu'à  
present. Prêtons luy desormais l'oreille,  
Freres bien aymés, & respectons tous  
ses enseignemens (car il n'y en a pas un  
qui ne le merite) & particulièrement  
dans la rencontre de cette saison, celuy  
qu'il nous a laissè dans son epître aux  
Romains, *Ne vous conformés point* Rom. 12  
*à ce present siecle; Cheminés honestement* c. 13  
*comme de jour, non point en gourmandises,*  
*ni en yvrogeries; Fuyés les debauchés*  
*de ce temps; Ne prenés point de part*  
*aux folies, & aux vanités du monde.*  
Laisés luy son carnaval tout entier, ses  
jeus, ses danses, ses festins. Ne vous fla-  
tés point de la licence de la saison. Cela  
est bon pour la discipline du Pape, qui  
attache sa devotion & les exercices de  
sa pieté a certains jours, qui payent pour  
les autres temps de l'année, ausquels il  
permet le divertissement, & les passe-  
temps, les distinguant tous avec une di-  
ligence si scrupuleuse, qu'il ne seroit  
pas

pas possible de s'en demesler sans le secours de l'almanac ; qui est devenu par ce moyen une piece principale, & fondamentale de la religion de Rome. Mais la discipline de Paul le Docteur que Dieu a établi sur nous, est toute autre. Elle nous defend severement *Gal. 4. d'observer les jours & les mois les temps & les années.* Elle veut que nôtre vie soit toute egale & uniforme ; toujours constamment attachée a l'honnesteté, a la temperance, a la pureté ; Qu'il n'y ait pas un de nos jours qui ne soit consacré a Iesus Christ, & dedié a son service ; qui ne porte ses couleurs & les livrées de sa sainteté. C'est là, mes Freres, la doctrine de S. Paul, le heraut du Seigneur, son Apôtre ; & le Docteur des Gentils. Suiuons-la exactement & employons ce peu de temps que nous avons ici bas tout entier a la pieté & aux bonnes œuvres sans en rien perdre au service de la chair & du peché ; afin qu'ayant cheminé selon cette regle, Iesus Christ nous avoué pour siens, & nous reçoive en son royaume celeste, où toutes les bigarrures des saisons & des temps étant abolic,

abolies, nous vivrons dans une sainteté, une gloire & félicité constante, & invariable qui n'aura point d'autre mesure que l'éternité. Ainsi soit-il.

## SERMON

